

Champardennais Février / Mars 2014

Quand l'académie cessera-t-elle de perdre des postes?

56 retraits d'emploi d'enseignants, même pondérés par la création de 13 ETP en HSA et d'un emploi de CPE supplémentaire, telle est la taxation de notre académie pour la rentrée prochaine. Pas de quoi se réjouir, donc... Alors, ce fameux changement dans l'Education nationale, on le voit quand en Champagne-Ardenne?

Certes l'Académie de Reims continue de perdre des élèves et son P/E est encore supérieur à la moyenne nationale, mais cela ne permet toujours pas à notre académie de combler le retard de réussite de nos élèves champardennais. Une telle taxation sera perçue immanquablement de façon négative, surtout dans un contexte de création d'emplois dans l'Education Nationale. Ce sentiment d'abandon, alimentera malheureusement le populisme ambiant.

Concrètement à la rentrée prochaine :

1/ Explication du retrait de 56 postes d'enseignants

- 33 ETP repris par rapport à l'an dernier car leur financement n'a pas été utilisé du fait notamment d'une baisse sensible des heures d'absence. (fruit d'une gestion fine des moyens en gestion des emplois, nous dit-on...)

-23 ETP repris dans les établissements

-15 ETP en heures postes dans les collèges de l'académie

Ardennes : -13 / Aube : +21 / Marne : -19 / Haute-Marne : -4

-8 ETP en heures poste dans les lycées de l'académie

2/ Dotation en HSA

+13 ETP d'HS accordés par le Ministère

+8 ETP en heures supplémentaires dans les collèges de l'académie

Ardennes : +1 / Aube : +4 / Marne : +2 / Haute-Marne : +1

+5 ETP en heures supplémentaires dans les lycées de l'académie

+18 ETP venant de l'Académie dans les lycées

Le réajustement du budget académique en terme d'emploi et d'heures supplémentaires modifie très légèrement le ration Heures Postes / Heures Sup : +0.2%.

Cela dégage 326 HS qui viendront abonder la dotation des lycées, soit 18 ETP

L'UNSA-Education à voté contre ces mesures présentées par le rectorat lors des CTA des 14 et 23 janvier.



Notons que dans l'état actuel, 25 ETP sont rendus... sur les 43 à rendre au Ministère. S'il reste peut-être encore quelques postes non occupés à rendre ici ou là (à la marge) ... le reste de la facture (18 ETP) sera très certainement supporté par les contractuels...

Tout se passe maintenant dans les établissements qui viennent de recevoir leur DHG.

Pour mieux comprendre ce qu'est la DHG > <http://www.se-uns.org/spip.php?article5347>

SOMMAIRE

- Quand l'académie cessera-t-elle de perdre des postes?
- STI2D, où en est-on?
- Prof documentalistes : mettre fin aux injustices !
- GT Orientation : quelle nouvelles organisation des services?
- Calendrier des prochaines instances
- GT CPE : le SE-Unsa fait des propositions
- CDIsation des AVS : mission impossible?
- GT métier Chef de travaux : les discussions sont ouvertes
- Lycées prof : les oubliés de la refondation de l'Education prioritaire
- Stage académique « Spécial PLP »
- Réforme des retraites 2013 : comprendre ce qui change...
- Fonction publique : des exigences salariales !

SE-UNSA académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix

BP149 51055 REIMS cedex

Rez de chaussée avant l'ascenseur

03 26 88 25 53

ac-reims@se-uns.org

Pour vous tenir informé(e) de l'actualité, consultez le site du SE-UNSA national
<http://www.se-uns.org>

Site du SE-UNSA REIMS
<http://sections.se-uns.org/reims/>

L'École de demain, oui mais avec nous !

SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli
08107 CHARLEVILLE-MEZ.

08@se-uns.org

03.24.33.30.92

SE-Unsa 10

2 A, boulevard du 1er R A M
10000 TROYES

10@se-uns.org

03.25.80.45.47

SE-Unsa 51

15, boulevard de la paix
BP 30149

51055 REIMS Cedex

51@se-uns.org

03.26.88.25.53

SE-Unsa 52

13, rue Fourcault
BP 28

52001 CHAUMONT

52@se-uns.org

03.25.02.25.57

STI2D, où en est-on ?

La série STI s'est transformée «dans la douleur» en séries STI2D et STD2A à la rentrée 2011. Si la mise en place de la STD2A ne semble pas avoir rencontré d'opposition forte, la création de la série STI2D a généré beaucoup d'insatisfactions, voire de la souffrance au travail. Suite au suicide d'un collègue dans l'académie de Marseille, le ministère a accéléré le calendrier du bilan de cette réforme. Le recul est néanmoins faible pour tirer des enseignements très probants, mais quelques données sont intéressantes.

Après plusieurs années de baisse importante, les effectifs de la STI2D remontent depuis 2011. C'était l'un des objectifs annoncés de la réforme. Il sera atteint si la tendance se confirme. Autres évolutions positives : le pourcentage de filles inscrites dans la série STI2D augmente sensiblement depuis 2010 et une seconde langue vivante est choisie de plus en plus souvent par les élèves (91% des élèves de 1ère STI2D en 2012-2013).

Par ailleurs, le nombre d'établissements proposant la série STI2D a progressé entre 2010 et 2011, ce qui est bon signe.

En revanche, le ministère écrit que le passage de 12 enseignements technologiques de spécialité à 4 «a occasionné des difficultés pour les enseignants». Il aurait été difficile de ne pas le reconnaître. Des plans de formations académiques ont bien été proposés à partir de la rentrée 2010 ; il n'empêche que, par manque d'anticipation, les moyens dégagés pour mettre en place cette formation lourde ont été insuffisants dans de nombreuses académies.

Le SE-Unsa demande que des formations complémentaires soient proposées aux collègues ou aux équipes qui en ressentent le besoin.

Profs Documentalistes : mettre fin aux injustices

Plus de 700 professeurs documentalistes ont participé à l'enquête nationale du SE-Unsa. Dans les réponses, de nombreux collègues évoquent les inégalités dont ils sont victimes par rapport aux certifiés des autres disciplines.

Pour le SE-Unsa, ces injustices doivent être réparées. Christian Chevalier, secrétaire général du SE-Unsa a écrit à Vincent Peillon pour lui demander d'avancer sur trois sujets :

L'ISOE : les professeurs documentalistes n'en bénéficient pas alors qu'ils contribuent activement au travail sur l'orientation des élèves. L'indemnité spécifique touchée par les documentalistes est d'un montant inférieur.

Le temps de préparation des séquences : les professeurs documentalistes interviennent très régulièrement auprès des élèves. D'après l'enquête du SE-Unsa, ils sont même 76% à intervenir « souvent » ou « parfois » dans le cadre d'un enseignement spécifique. Pourtant, le temps de préparation de ces séquences n'est pas pris en compte.

Les heures supplémentaires : le taux des heures supplémentaires des professeurs documentalistes reste inférieur à celui des autres certifiés

Ces questions se posent de manière récurrente. Le SE-Unsa attend maintenant des réponses. Il en va de l'égalité de traitement au sein du corps des certifiés.

Lire le courrier du Se-Unsa >> http://www.se-unsa.org/IMG/pdf/Courrier_V_Peillon_Documentalistes140127.pdf

**GT Orientation : quelle nouvelle organisation des services ?**

Le GT orientation vient de s'ouvrir dans un contexte instable. En effet, la loi de décentralisation n'est pas encore totalement finalisée et la restructuration drastique des réseaux de CIO dans certaines académies inquiète légitimement les personnels. Les attentes sont importantes : vers quelle nouvelle organisation des services d'orientation se dirige-t-on ? Les membres du groupe ont la volonté d'être efficaces car il est nécessaire d'apporter très vite des réponses.

À l'ouverture des travaux, l'ensemble des organisations syndicales a demandé la suspension des restructurations des réseaux de CIO par les recteurs. Les discussions au niveau national n'auraient pas de sens si, dans les académies, des décisions lourdes pour l'avenir du service et de ses personnels étaient prises en catimini. Les organisations syndicales ont également revendiqué le maintien de l'affectation des COPsy en CIO.

Cette première réunion a permis de faire le point sur le cadre législatif et de lister les principaux points qui doivent être discutés. Ainsi, l'État conserve la main sur la politique d'orientation des jeunes dans les établissements scolaires et les universités. Les CIO sont des points d'appui pour cette politique. Ils participent également au Service public régional d'orientation avec une convention État/région. Les statuts et les missions des personnels restent définis par l'État.

3 chantiers sont identifiés. Ils vont donner lieu à de nouvelles réunions.

Missions des personnels et des CIO (le 13 février).

Évolution de la carte des CIO : des principes sont à communiquer rapidement aux recteurs pour harmoniser les décisions entre les académies.

Cadre national pour les conventions État/région : les discussions auront lieu en partenariat avec l'ARF.

En conséquence, le groupe de travail « Psychologues de l'EN 1er et 2nd degrés » prévu le 13 février est reporté à la fin des discussions.

**Calendrier des prochaines Instances**

19 mars : CTA

25 mars : CAPA Liste d'aptitude Agrégés

7 avril : GT Hors Classe Agrégés

15 avril : CAPA Hors classe Agrégés

17 avril : CAPA Liste d'aptitude Hors Classe Notation Certifiés

Pour être informé des décisions vous concernant, envoyez nous votre mail.



GT métier CPE : Le SE-Unsa fait des propositions

À l'issue de la première séance de travail du 13 janvier 2014, le SE-Unsa a réuni ses militants CPE pour produire une contribution complète au Ministère sur l'ensemble des éléments mis en avant dans ses fiches de travail.

Compte tenu des échanges du premier GT, nous avons fait parvenir au ministère un document d'analyses et de propositions pour la (les) séances suivantes.

Nous avons rappelé au ministère notre vision du métier de CPE et alerté ce dernier sur les nombreux aspects qui n'ont pas été abordés jusqu'à présent.

Lire nos propositions >> http://www.se-uns.org/IMG/pdf/GT_metier_CPE_contributions.pdf

**Prof d'EPS :**

Si vous n'avez pas rempli l'enquête « Mon métier, mon avis », il est encore temps... ! Mieux vous connaître pour mieux vous représenter, telle est notre ambition. Prenez quelques instants pour témoigner de vos conditions de travail en EPS et prendre ainsi, avec le SE-Unsa, le pouvoir sur votre métier.

Le questionnaire c'est ici : <http://questionnaires.se-uns.org/eps/>

N'hésitez pas à partager cette enquête avec vos collègues.

CDIsation des AVS : mission impossible ?

Après s'être félicité de l'annonce, cet été, de la création du métier d'accompagnant du handicap, et de la mesure transitoire de CDIsation qui en découle pour les AED-AVS, le SE-Unsa interpelle aujourd'hui les 4 ministres concernés quant à la mise en œuvre effective de celle-ci.

(>> http://www.se-uns.org/IMG/pdf/Courier_Ministres_Se-Unsa_AVs_28_janvier_2014-2.pdf)

Tant que le diplôme d'accompagnant n'existe pas, impossible pour les AED-AVS d'entamer la démarche de VAE qui conditionne la CDIsation. À 5 mois de l'échéance qui concernerait plus de 3000 personnes, l'inquiétude et l'incertitude sont grandissantes. Il y a urgence à offrir à ces personnels la garantie de pouvoir continuer à exercer sereinement leur métier auprès des enfants et jeunes en situation de handicap.

**Groupe métier chef de travaux : les discussions sont ouvertes !**

Une délégation Unsa Éducation composée de représentants du SNPCT-Unsa et du SE-Unsa a participé au groupe métier «chefs de travaux».

Les discussions ont porté sur la dénomination, les missions et temps de service ainsi que la refonte du régime indemnitaire. Nous nous félicitons que le Ministère ait repris bon nombre de nos propositions :

- L'appellation « Chef de Travaux », qui doit évoluer vers une dénomination plus conforme aux nouvelles définitions du métier
- La rémunération et la revalorisation de la fonction
- La lettre de mission, dont la lecture et sa mise en œuvre sont très diverses
- La notion de « Bureau des Travaux » qui mérite d'être étudiée en créant, une fois pour toutes, le statut de l'assistant (e) technique.

Nous aurions souhaité évoquer le mouvement national à gestion déconcentrée et son absence de transparence mais il a été décidé, en amont de la réunion du 13 janvier, que ce sujet ne serait pas traité dans le cadre des groupes métiers.

Concernant l'appellation,

Concernant les missions,

Concernant la notion de « bureau des travaux »,

Concernant le temps de service,

Concernant le service d'enseignement et la charge de travail,

>> lire la suite : <http://www.se-uns.org/spip.php?article6457>

Lycées professionnels : les oubliés de la refondation de l'éducation prioritaire

Le ministre a annoncé un grand plan pour l'Education prioritaire dans les réseaux écoles-collège. Le SE-Unsa a accueilli favorablement les mesures annoncées qui vont dans les sens d'une meilleure réussite des élèves et de l'amélioration des conditions d'exercice des personnels.

Cependant, pour le SE-Unsa, on ne peut pas relancer l'éducation prioritaire en oubliant complètement les lycées, et plus particulièrement les lycées professionnels où les équipes sont en première ligne dans la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans diplômes.

C'est ce que le SE-Unsa a signifié par écrit au ministre.

>> http://www.se-uns.org/IMG/pdf/Courier_V_Peillon_Educ_prioritaire_-_voie_pro-V2.pdf

Stage académique Spécial PLP

Sur votre carrière, l'actu de la voie pro, refondation et voie pro, nos revendications, vos questions....

le 13 mars 2014

de 9h à 17h

Maison des syndicats, 15, Bd de la Paix à Reims

Vous êtes intéressé(e)? Contactez-nous dès maintenant.

La réforme 2013 des retraites : Comprendre ce qui change...

Pour l'UNSA, il est important d'avoir conservé le calcul de la pension sur l'indice déte-
nu pendant 6 mois sans opposer les fonctionnaires et les salariés du privé !

Pourquoi ? Les fonctionnaires ne sont pas des nantis !

Ils ne sont ni mieux payés, ni plus riches que les autres salariés

Ils n'ont pas, à situation comparable, de meilleure pension

La retraite des fonctionnaires est la conséquence de leur statut fondé sur des carrières longues et progressives avec une rémunération plus basse que dans le secteur privé à qualification égale.

Le calcul de la pension ne prend en compte que le traitement indiciaire, pas les indemnités, ni les primes, ni les heures supplémentaires... Changer ces règles aurait créé des inégalités fortes.

Mesure immédiate : Augmentation des cotisations

Toutes les entreprises, tous les salariés du public et du privé cotiseront 0,3% de plus sur 4 ans !

Les retraités sont mis à contribution (décalage de la revalorisation des pensions du 1er avril au 1er octobre et fiscalisation de la majoration pour 3 enfants et plus)

L'UNSA a obtenu un lissage de cette hausse dans le contexte de blocage des salaires. La hausse décidée par le gouvernement Fillon en 2010 de 2,7% pèse déjà sur nos salaires jusqu'en 2020 !

L'augmentation est donc modulée dans la Fonction Publique : 0,06% en 2014, 0,08% de 2015 à 2017. Au total, la hausse est de 0,38% en 2014, et sera de 0,40% les 3 années suivantes (Chiffres à comparer avec la hausse pour les salariés du privé : 0,15% en 2014 et 0,05% en 2015, 2016 et 2017). L'UNSA revendique une revalorisation du point d'indice !

Des droits sauvegardés :

Pas de changement pour tous les agents qui doivent prendre leur retraite avant 2020

Service actif maintenu

Maintien de l'âge légal à 62 ans : Chacun garde le droit de choisir !

Départ en retraite possible à partir de 57 ans au titre du service actif !

De nouveaux droits :

Pour faciliter la prise en compte des trimestres :

Rachat de 4 trimestres d'étude à prix raisonnable

Validation possible de 2 trimestres de stage pour les étudiants

Validation des trimestres d'apprentissage

Validation de trimestres à partir de 150 heures smic au lieu de 200 heures.

Reconnaissance du taux d'incapacité permanente de 50% pour les assurés handicapés (au lieu de 80%) et pour les aidants familiaux (handicapé, ou personne âgée dépendante).

Majoration d'un trimestre pour la prise en charge pendant 30 mois d'un handicapé (8 trimestres maximum)

Carrière longue :

Tous les congés de maternité sont retenus.

Les périodes de chômage seront mieux prises en compte.

Mais augmentation du nombre de trimestres d'assurance demandés à partir de la génération née en 1958...

Lire la suite -> <http://www.se-uns.org/spip.php?article6517>

Vous pouvez également demander le Guide du SE-UNSA, "Je prépare ma retraite"

Vos contacts au Se-UNSA :

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA **06.88.30.23.74**

Hamdy OULD AMAR, Sandrine VANOTTI, et **Elie GOLDSCHMIDT** élu(e)s en CAPA Certifiés

et aussi **Sylvie GANTHIER 06 14 25 30 00**

Pascal DELAUNAY et **Emmanuel MELIN**, élus en CAPA Agrégés

Patrice BARTHELEMY (06 14 25 29 58) et **François CARRE**, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI élu en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et **Laurent PINOT**, élus en CAPA CPE et **Jacky FERRY 06 24 05 25 98**

Antonio SATURNO, responsable Enseignants non titulaires

Marie-Alice DESTIGNY (SEGPA-ASH) 06 14 65 12 05

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique général **03.26.88.25.53**

Fonction publique : des exigences salariales !

4 ans de blocage des salaires, bonjour les dégâts !

Il y a urgence à dégeler le point d'indice, mais aussi à entamer une réflexion de fond sur les carrières et sur les parcours des fonctionnaires. Les grilles de salaire sont actuellement obsolètes, souvent injustes et inadaptées aux réalités de la vie professionnelle des fonctionnaires. Elles doivent être revues, retravaillées et revalorisées. Nous y sommes prêts.

Aussi, l'Unsa et sept autres organisations syndicales ont décidé de s'adresser au Premier ministre, à l'occasion de ses vœux aux agents publics, pour lui rappeler leurs exigences en matière de salaire et de pouvoir d'achat.

Lire cette lettre -> <http://www.se-uns.org/spip.php?article6487>



Contactez votre section départementale pour la préparation de votre retraite et demandez le guide spécial retraites

